

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE SAINT-
GILLES
Service Urbanisme
Monsieur Th. Van Campenhout
Echevin
Place Van Meenen, 39
B - 1060 BRUXELLES**

V/Réf : PU2014-233/23125
N/Réf. : AVL/JMB/SGL-2.133/s.577
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : SAINT-GILLES, Avenue Ducpétiaux, 36 (arch. A. VAN BOLLE).
Construction d'un auvent et agrandissement d'une terrasse en façade arrière.

En réponse à votre lettre du 16 septembre 2015 sous référence, reçue le 18 septembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 octobre 2015.

La demande concerne une maison de rapport et de commerce attribuée à l'architecte Antoine Van Bolle et datant de 1906 ; elle est située dans la zone de protection de la maison classée sise avenue Ducpétiaux, 47 (arch. Paul Hankar, 1895).

Elle vise à rouvrir la porte de gauche existant en façade avant pour rétablir l'accès au rez-de-chaussée commercial, à fermer des terrasses en façade arrière et à étendre le logement du deuxième étage vers les combles.

La CRMS n'émet pas de remarque sur les interventions prévues car elles n'auraient pas d'impact sur le bien classé ni sur le bien propre. Par contre, elle remarque que les châssis des étages en façade avant sont en aluminium. Elle estime que les travaux prévus pourraient prendre en considération le remplacement de ces châssis par des châssis en bois en s'inspirant des châssis d'origine (tout en misant sur une meilleure performance énergétique), ce qui améliorerait la valeur patrimoniale du bien.

La CRMS demande par ailleurs que les prescriptions urbanistiques soient strictement respectées.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz
- B.D.U. – D.U. : Mme S. Buellinckx